

Webinaire de rentrée : prix de l'énergie, décret tertiaire, aides financières, faisons le point !

Jeudi 22 Septembre 2022



Programme du webinar



- « Prix de l'énergie, faisons le point sur la situation » avec Nathan RAGOT de Collectif Energie
- Décret tertiaire, où en êtes-vous dans l'étape 1 « Saisie dans OPERAT » ?
- Contrat de performance énergétique, des gisements importants !
- Le dispositif ETE pour vous accompagner !



Décret tertiaire : où en êtes-vous ? Que faut-il savoir ?



Actualité

Date limite de déclaration: 30 septembre 2022

Comment faire sa déclaration:

- 1) Créer un compte sur la plateforme OPERAT pour la personne qui sera référente ou représentante légale de l'établissement (dans l'idéal, la personne qui se chargera de renseigner les informations chaque année)
- 2) Avoir les données de consommation (toutes les énergies liées à un bâtiment) de 2021, 2020 et dans l'idéal de 2010 à 2019.
- 3) Choisir une année de référence entre 2010 et 2019 (obligé et imposé par la plateforme).

---> Soit avoir toutes les données de consommation et faire un calcul (grâce au suivi énergétique de la MAPES par exemple) soit connaître l'année où l'établissement a consommé le plus d'énergie et déclarer cette année sur la plateforme.

Attention, pour l'année de référence choisie, il faut conserver tous les justificatifs.

- 4) Avoir la surface utile brute totale de l'établissement et des bâtiments à déclarer (voir FAQ OPERAT chapitre A4)

Si possible, connaître le total des surfaces refroidies par bâtiment.

- 5) Si l'établissement est locataire, connaître l'adresse ou numéro de SIRET du propriétaire.

Vous trouverez ici dans le chapitre 1 (loi Elan) les supports powerpoint et replay de les webinaires de déclaration sur la plateforme (cas simple et cas complexe) : <https://www.mapes-pdl.fr/outils-et-documentations/conseil-energie-partage/loi-reglementation/>



Actualité



- La plateforme est très lente actuellement
- Toutes les valeurs seuils ne sont pas encore sorties (on attend le prochain arrêté valeur absolues). A ce stade, avoir une déclaration "Entamée" après validation, c'est normal



Contrat d'exploitation : probablement des pistes d'optimisation !



Regarder de plus près votre contrat ! Economies à la clef



Etape préliminaire : connaître la date d'échéance de votre contrat d'exploitation

⇒ Objectif : définir une stratégie pour le renouvellement ou non de votre contrat et son optimisation

1- La date d'échéance est supérieure à 1 an

⇒ réaliser un diagnostic de votre contrat en cours pour vérifier les conditions de réalisation et les éventuelles dérives

2- La date d'échéance est inférieure à un an

⇒ préparer le renouvellement avec un accompagnement "AMO Contrat d'exploitation" pour la mise en place d'un nouveau contrat optimisé à votre usage

- Fiche « Boite à outils » sur Base documentaire
- Financé jusqu'à 60% par ÉTÉ !



Le dispositif ÉTÉ pour vous accompagner!



Les parties prenantes du dispositif



Un dispositif



Porté par



En partenariat avec



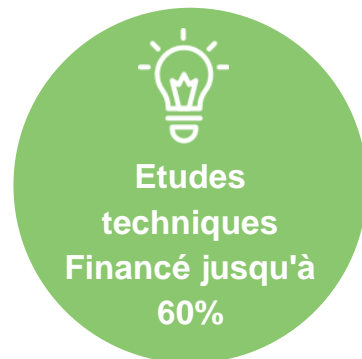
Financé par



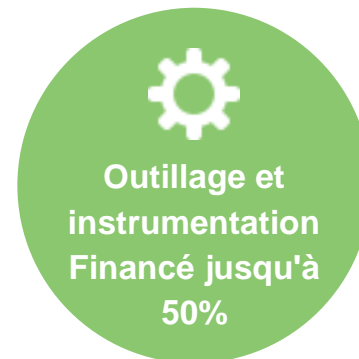
ETE : un accompagnement RH & Financier



Un Conseiller en maîtrise de l'énergie vous accompagne dans votre démarche d'efficacité énergétique pour réduire vos consommations d'énergie



Audit énergétique, Simulation Thermique Dynamique (consommation & inconfort été), Réglages équipements, Plan de comptage, ...



Installation, Maintenance & étalonnages de compteurs, Plate-forme de supervision, GTC, ...



Pas de financement ETE mais il existe d'autres leviers de financement comme les CEE, aides territoriales, ...



Pour candidater à ETE :

- Remplir 3 questionnaires
- Fournir vos factures d'énergie
- Signer une lettre d'engagement
- Remplir le flash Diag Energie
- Plan d'évacuation par niveau



Aides financières



Etudes techniques (jusqu'à 60%) :

- Analyse et consolidation des données pour le décret tertiaire (saisie OPERAT)
- Audit énergétique
- Etude et mise en place d'un contrat de performance énergétique (CPE)
- Schéma directeur immobilier part énergie (SDIE) ou schéma directeur énergies de patrimonial
- Aides à la programmation énergétique de projets, dimensionnement, étude plan de comptage
- Simulation Thermique Dynamique (été, hiver, ...)
- Diagnostics d'usage ou dédiés aux installations CVC (Quick-win)
- Accompagnement à la compréhension et optimisation des contrats d'exploitation
- Etude stratégique de type « Schéma Directeur Energétique »

Outillages / Instrumentation (jusqu'à 50%) :

- Equipements de mesure et de télé relève (compteurs, sous-compteurs, GTB, ...)
- Equipements d'affichage des consommations et d'information
- Equipements mobiles de diagnostic thermique
- Outil logiciel (remontée automatique des consommations)



L'équipe ETE en Pays de la Loire



COORDINATION REGIONALE

Yoann LELOUTRE

yoann.leloutre@mapes-pdl.fr

02 53 48 29 36



COORDINATION REGIONALE

Lucie LE FLOCH

lucie.lefloch@mapes-pdl.fr

02 53 52 63 93



LOIRE ATLANTIQUE

Benjamin CHOBLET - CME 44

benjamin.choblet@sydela.fr

07 88 95 91 13



MAINE ET LOIRE

Quentin CHATELAIS - CME 49

quentin.chatelais@chu-angers.fr

06 65 80 75 08



SARTHE

Meï ANKOU - CME 72

mankou@ch-lemans.fr

07 86 79 06 92



MAYENNE

Gustavo LEITE PINTO- CME 53

gustavo.leitepinto@chlaval.fr

07 56 06 12 07



VENDEE

Reda HAJJAR - CME 85

reda.hajjar@ght85.fr

06 48 80 86 70



Merci de votre attention !

